

Image not found or type unknown



Nom de famille enfant naturel

Par **crusoe**, le **23/01/2011 à 17:12**

Bonjour, née en 1962, déclarée par ma mère sous son nom bien sur puis en 1693 reconnue par son compagnon et légitimée en 1964 par leur mariage, mon identité a changer ; je souhaite reprendre le nom de ma mère, est-ce possible ? quelles démarches faire ? et éventuellement quel en est le coût ? merci

Par **mimi493**, le **23/01/2011 à 17:33**

Vous ne pouvez que faire la procédure lourde de changement de nom et donc il vous faut un motif légitime - extinction du nom de votre mère - nom ridicule ou à consonnance étrangère pour le franciser. Tout est là : <http://vosdroits.service-public.fr/F1656.xhtml>. Le fait que le nom que vous voulez porter est votre nom de naissance n'a aucune conséquence.

Par **crusoe**, le **23/01/2011 à 18:40**

Merci pour votre réponse. Néanmoins serait-il possible d'obtenir la visibilité de ce nom en nom d'usage ?

Par **crusoe**, le **23/01/2011 à 18:41**

Merci pour votre réponse. Néanmoins serait-il possible d'obtenir la visibilité de ce nom en nom

d'usage ?

Par **mimi493**, le **23/01/2011** à **21:26**

Vous pouvez accoler le nom de votre mère, au votre, à titre d'usage.